

**COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2009**

**Présenté par :
Shelley Clayton
Ancienne présidente
Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants
(ACRAFE)
31 juillet 2009**

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES : CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

Sommaire exécutif

L'association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants (ACRAFE) remercie le Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour l'occasion qui lui est donnée de pouvoir contribuer au processus de consultations prébudgétaires. L'ACRAFE est une association professionnelle nationale qui représente les responsables de l'aide financière des collèges et universités du Canada.

Nos membres administrent un vaste éventail de programmes d'aide financière aux étudiants de tous niveaux, qui comprend les programmes gouvernementaux comme le Programme canadien de prêts aux étudiants, divers programmes provinciaux d'aide aux études, les bourses des établissements et les programmes travail-études. Les étudiants, les gouvernements, les services de prêts aux étudiants et nos établissements respectifs comptent sur l'expertise de nos membres pour administrer ces programmes complexes, afin d'assurer la réussite des étudiants. Nous offrons également aux étudiants des conseils en matière de finances et de gestion de budget. L'un des buts premiers de l'Association consiste à défendre les intérêts des étudiants. Grâce au rôle que nous jouons au sein des établissements d'enseignement, nous sommes des témoins privilégiés, ce qui nous permet de voir le succès du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) ainsi que les failles qui compromettent sérieusement le potentiel de beaucoup d'étudiants.

L'ACRAFE a cerné trois grands problèmes concernant l'aide financière aux étudiants (AFE), qui affectent directement l'accès à l'éducation et à l'éducation permanente des Canadiens, et particulièrement celle des personnes ayant des difficultés financières. Le premier est l'écart entre les besoins des étudiants et l'aide gouvernementale disponible, c'est-à-dire les « besoins non comblés ». Les fonds provenant des crédits d'impôt pour études pourraient être réaffectés, autant pour aider les étudiants qui commencent que ceux qui persévèrent dans leurs études postsecondaires.

Le **deuxième** problème est le besoin de ressources exemptées pour les étudiants aux études. Les étudiants devraient pouvoir chercher d'autres sources de revenu pour remplacer ces « contributions escomptées » par des bourses basées sur le besoin administrées par les établissements. Les ressources financières des étudiants et celles de leurs parents ou de leur conjoint - le cas échéant - seront utilisées pour calculer le montant auquel les étudiants seraient censés contribuer pour leur éducation (c.-à-d. revenu d'emploi, actifs, etc.).

Le **troisième** est le besoin de compétences en orientation de carrière pour aider les étudiants à s'adapter aux besoins du marché du travail en perpétuel changement, à améliorer leur employabilité dès l'obtention de leur diplôme, à atteindre leurs aspirations et à participer à la communauté. La mise en place d'un programme national travail-études permettrait aux étudiants d'obtenir des compétences, des services et des contacts pendant leurs études et après celles-ci pour les aider dans leur cheminement professionnel.

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES : CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

C'est dans ce contexte que l'ACRAFE participe aux consultations prébudgétaires pour partager son point de vue sur les deux questions suivantes :

- 1. Quelles sont les mesures fiscales et les dépenses de programmes fédérales qui s'imposent pour garantir un avenir prospère et durable aux Canadiens dans une perspective économique, sociale ou environnementale?**
- 2. Quelles sont les mesures fédérales de relance budgétaire qui sont efficaces et comment pourrait-on changer les mesures relativement inefficaces pour qu'elles aient les effets voulus?**

RECOMMANDATIONS :

MESURES FISCALES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

L'ACRAFE recommande que le gouvernement fédéral revoie ses crédits d'impôt pour études et envisage sérieusement de réaffecter une partie de ces fonds à des programmes éprouvés qui viennent en aide aux étudiants dans le besoin et aux groupes sous-représentés. Ces fonds réaffectés pourraient alors être utilisées pour mettre sur pied des programmes qui serviraient à aider les étudiants de groupes sous-représentés, tels que les étudiants handicapés, les étudiants autochtones et ceux de première génération, à persévérer dans leurs études et à y rester. En outre, ces fonds réaffectés pourraient servir à augmenter la limite hebdomadaire à vie afin de permettre aux étudiants de mener à bien des programmes de cycle de maîtrise et de doctorat.

Les changements apportés au Programme canadien de prêts aux étudiants dans le Budget de 2008 - diminution de la contribution attendue du conjoint, nouveaux programmes de subventions pour les étudiants à revenu faible ou moyen et le Programme d'aide au remboursement (PAR) - ont amélioré le programme et encouragé beaucoup d'étudiants et leurs familles. Toutefois, l'ACRAFE est d'avis qu'il y reste du chemin à faire pour améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire et aider les étudiants à arriver au terme de leurs programmes d'études, particulièrement les étudiants qui ont toujours été sous-représentés au niveau postsecondaire.

Le gouvernement a affecté de plus en plus d'argent à l'aide aux étudiants par des mesures fiscales comme les exemptions au titre des prêts et bourses, les crédits d'impôt pour droits de scolarité, les allocations accordées pour chaque mois d'inscription à temps plein à un programme d'études et les contributions aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). Ces crédits d'impôt sont accordés presque sans égard aux besoins financiers et bénéficient de façon disproportionnée aux familles mieux nanties. Comme moyen d'accéder au système d'éducation postsecondaire, ils ne sont pas très utiles aux étudiants nécessiteux et à ceux des groupes sous-représentés (étudiants issus de familles à faible revenu, étudiants handicapés, étudiants autochtones, étudiants adultes). L'ACRAFE est d'avis que les formes éprouvées d'aide financière accessibles grâce à un processus de demande simple, en vertu duquel les fonds sont versés au moment où les dépenses sont engagées, constituent le meilleur emploi qu'on puisse faire de l'argent des contribuables.

Le plafond actuel de 210 \$ par semaine est insuffisant si l'on considère l'augmentation du coût de l'éducation et de la vie. De plus, un plus grand nombre d'étudiants s'inscrivant à des programmes de maîtrise et de doctorat, ils atteignent leur limite à vie et se retrouvent sans l'appui financier essentiel à l'achèvement de leurs études. Les plafonds d'aide hebdomadaire à vie du PCPE devraient être augmentés pour permettre aux étudiants de terminer leurs programmes de maîtrise et de doctorat.

EXEMPTIONS DURANT LES ÉTUDES

l'ACRAFE recommande que l'exemption pour travail durant les études du PCPE passe de 50 \$ à 100 \$ par semaine. Toutes les bourses fondées sur les besoins administrées par les établissements d'enseignement devraient être exclues de l'évaluation des besoins effectuée par le PCPE.

En vertu des règles d'évaluation des besoins du PCPE, l'étudiant et ses parents sont censés contribuer au financement des études, selon leurs moyens respectifs. En réalité, beaucoup de parents n'ont pas les moyens ou le désir d'offrir à leurs enfants le niveau d'aide prévu par la grille de calcul du PCPE. Les étudiants sont alors confrontés à la difficile situation de devoir pallier ce manque de revenu. Tout revenu gagné par l'étudiant en sus d'un montant prédéterminé réduit d'autant l'aide gouvernementale. De plus, l'évaluation des besoins effectuée par le PCPE ne tient pas compte, ou ne peut tenir intégralement compte, des dépenses et des frais exceptionnels que l'étudiant et sa famille doivent assumer. Nous croyons fermement qu'il devrait être permis aux étudiants de rechercher d'autres sources de revenus pour remplacer ces « contributions escomptées », que ces revenus supplémentaires proviennent d'un travail ou de bourses fondées sur les besoins administrées par leur établissement.

PROGRAMME TRAVAIL-ÉTUDES NATIONAL

l'ACRAFE recommande la création d'un programme travail-études fédéral. En plus de fournir un apport financier nécessaire, ces programmes permettent aux étudiants d'acquérir une précieuse expérience professionnelle.

Dans la note de recherche du millénaire n°9, **Y a-t-il un lien entre l'emploi pendant les études et la réussite scolaire?** écrit par Anne Motte (Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire) et Saul Schwartz (Université Carleton), il est dit que : « *Des données récentes sur le marché du travail indiquent que les étudiants inscrits à plein temps dans une université ou un collège travaillent plus que jamais. En effet, selon l'Enquête sur la population active (EPA), 52 % des femmes et 41 % des hommes âgés de 20 à 24 ans qui étudient à plein temps occupaient un emploi durant l'année universitaire 2007-2008* »¹.

Beaucoup d'autres systèmes éducatifs, tel que celui du département de l'Éducation des États-Unis, offrent un programme travail-études fédéral, qui assurent un financement (gagné dans un emploi à temps partiel) pour aider les étudiants à payer le coût de leur éducation postsecondaire. Grâce au

¹ Page 1, Note de recherche du millénaire n°9, Y a-t-il un lien entre l'emploi pendant les études et la réussite scolaire? Anne Motte et Saul Schwartz

Programme travail-études fédéral des É.-U., le gouvernement fédéral paye de 50 à 100% du salaire d'un étudiant admissible, aidant ainsi les employeurs à embaucher des étudiants pour les bons emplois.

Le Régime travail-études de l'Ontario offre aux étudiants des universités ou des collèges d'arts appliqués et de technologie, subventionnés par les fonds publics, une aide financière pour payer leur frais d'éducation en travaillant à temps partiel pendant l'année d'études.

Les emplois étudiants financés par le programme travail-études doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- Être conçus en tenant compte de l'horaire des cours des étudiants,
- Être situés sur le campus de l'établissement ou proche de celui-ci,
- Une partie de l'aide fournie doit être consacrée à des groupes sous-représentés du système éducatif postsecondaire.

Si une subvention fédérale n'est pas disponible, un crédit d'impôt pour entreprise publique ou privée est peut-être une solution pour offrir des incitatifs à des organismes publics ou privés à saisir une telle occasion.

CONCLUSION

L'ACRAFE sait gré au Comité permanent des finances de lui avoir permis d'exposer ses vues. L'appui à l'enseignement postsecondaire par des mesures comme celles que nous préconisons profitera à notre pays et contribuera à assurer à nos citoyens, en tant que personnes, et au Canada, en tant que nation, les moyens de soutenir la concurrence mondiale.

Le tout respectueusement soumis,

Shelley Clayton

Shelley Clayton
Ancienne présidente de l'ACRAFE